

LA LIGUE DUO

Art.1 : La Ligue DUO est une compétition en doublette, scratch et handicap, ayant lieu après la fin de la Ligue Trio. Elle est ouverte à tous les membres licenciés.

Art. 2 :

Elle se dispute en 6 semaines (05/02, 12/02, 19/02, 12/03, 19/03 & 02/04).

1 journée de rattrapage est prévue le 26/03.

Un premier shift est prévu à 19 heures 30 et un second à 21 heures.

Chaque doublette doit choisir à l'inscription le shift auquel elle désire participer (voir Art. 12) .

Art. 3 : Les doublettes sont constituées librement par les joueurs lors de l'inscription. Les joueurs ne sont réellement affectés à leur doublette qu'après la 1ère boule jouée. Ils ne pourront plus en changer durant toute la compétition. Il n'y a pas de joueur réserve.

Art. 4 : Chaque semaine, chaque doublette joue 3 parties sur la même paire de pistes, à l'américaine. Chaque joueur devra disputer toutes ses parties en même temps que son partenaire.

Les jeux doivent être joués aux dates prévues. Les rattrapages doivent s'effectuer lors de la journée prévue à cet effet.

Art. 5 : Le handicap d'un joueur sera calculé d'après une moyenne de référence (Moy_réf) correspondant à la moyenne calculée à la fin de la Ligue Trio, avec un minimum de 10 parties jouées.

Sinon, la moyenne de référence (Moy_réf) sera la moyenne de l'année précédente, puis la moyenne FSBB (cf. Calcul du handicap).

Si un joueur n'a pas de moyenne, une moyenne de départ de 160 lui sera attribuée. Si c'est un nouveau joueur (n'ayant jamais fait partie d'un club), 130.

Le handicap sera recalculé chaque semaine.

Art. 6 : Calcul du handicap (rappel).

200 & plus	0 quilles
< 200	(210-moyenne*) x 0,5
< 190	(210-moyenne*) x 0,65
< 180	(210-moyenne*) x 0,75
< 170	(210-moyenne*) x 0,80
< 160	(210-moyenne*) x 0,90
< 150	210-moyenne*

Pour éviter des variations trop importantes du handicap dans les premières semaines, une moyenne de base sur 10 semaines est appliquée.

Moyenne* = ((Moy_réf *10) + Total_quilles_Saison_en_cours / (10 + Nombre_Parties_Saison_en_cours).

Art. 7 : Le **prix de participation** pour chaque semaine est fixé forfaitairement à **12 € par joueur** (24 € la doublette) (voir Art. 12).

Art. 8 : La répartition des pistes sera tirée au sort lors de la 1ère semaine. Par la suite un décalage de 2 pistes par semaine aura lieu, vers la gauche pour les pistes impaires, vers la droite pour les pistes paires.

Art. 09 : L'abandon d'un joueur entraînera d'office son non-classement ainsi que le non-classement de sa doublette, les frais d'inscription restant acquis à l'I.L.B.. Son partenaire peut continuer la compétition et ses scores compteront pour le Critérium.

Art. 10 : Classements finaux :

Le classement final par doublette sera établi d'après le nombre de quilles accumulées durant cette compétition. La doublette ayant obtenu le plus de quilles dans chaque classement sera déclarée Championne en scratch ou en handicap.

En cas d'égalité entre deux doublettes, sera déclarée Championne celle ayant la plus petite différence entre les totaux-quilles de tous ses séries, puis le meilleur total-quilles, et enfin le plus haut score.

Art. 11 : Les pannes de machines :

Toute panne de machines excédant pas 30 minutes est considérée comme un fait de jeu et les parties reprendront normalement leur cours une fois la panne solutionnée ! Si la panne nécessite un arrêt de match de plus de 30 minutes, Les capitaines ont le choix entre :

1. Si cela est raisonnable et possible, attendre la réparation de la machine.
2. Attendre qu'une paire de pistes se libère afin de reprendre et terminer leur série sur ces pistes.
3. Reprendre leur série à une date ultérieure, journée de rattrapage ou autre si ce n'est pas possible, en accord avec le Comité,

Mais, de toutes manières, La série devra être reprise à l'endroit où elle s'est arrêtée. Dans le cas d'une remise, une copie des scores obtenus jusqu'à la panne devra être effectuée afin que les scores puissent être ré-encodés par la suite pour finir les séries.

Art. 12 : Lors de l'inscription, obligatoirement par mail (ilb.liege@gmail.com), chaque doublette devra donner :

- un nom d'équipe,
- le nom des 2 joueurs,
- l'horaire choisi : les shifts seront remplis en fonction de l'ordre d'inscription, les dates et heures du mail faisant foi.
- Un versement de 72 € par joueur, soit **144 € pour la doublette** ; Celui-ci s'effectuera uniquement par virement sur le compte ILB en mentionnant le nom de la doublette.

BNP PARIBAS FORTIS :

IBAN : **BE23001281388891** - BIC : **GEBABEBB**

Art.13: Tous les cas non-prévus dans ce règlement resteront à l'appréciation du comité.
